AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2164
FR0000038200-FS0988

23 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROSIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 septembre 2016, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Batipart Immo Europe[1] (4-6 rue du Fort Rheinsheim, 2419 Luxembourg, Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 septembre 2016, les seuils de 1/3 du capital et des droits de vote de la société EUROSIC et détenir 11 521 709 actions EUROSIC représentant autant de droits de vote, soit 30,92% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation de capital de la société EUROSIC[3].

[1] Contrôlée par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Batipart Immobilier, elle-même contrôlée au plus haut niveau par la famille Ruggieri.
[2] Sur la base d'un capital composé, le 21 septembre 2016, de 37 268 601 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n°16-381 en date du 4 août 2016 et communiqué de la société EUROSIC en date du 19 septembre 2016.